



La dératisation : des charges non-répercutées sur votre loyer

A contrario des charges dites **recupérables** (ou **locatives**) – dues par les locataires – et concernant l'entretien et le fonctionnement de votre immeuble (soit les frais liés à la maintenance des équipements et l'entretien des parties communes, les consommations d'eau et de chauffage, les impositions et redevances...); certaines charges dites **non-recupérables** – **comme les opérations de dératisation** – sont exclusivement du ressort de la SEMPA.

Elles ne sont donc pas répercutées sur votre loyer.

Numéros utiles

Pour les problèmes de cafards, signalez les à l'accueil de la **Gestion locative de la SEMPA** au **04.90.96.14.46**, ou contactez **Euro Hygiène** au **04.66.04.02.00**.

Pour les problèmes de rats, la **Ville d'Arles** met à votre disposition son **Service communal d'hygiène et de santé** au **04.90.49.35.00** pour obtenir une aide personnalisée afin de dératiser vous-même votre logement.



2, rue Robert Schuman
13200 Arles
Tél : 04 90 96 14 46

www.sempa-arles.com



Opérations de désinsectisation et de dératisation aux Anciens réservoirs et à Griffeuille

Recrudescence de rats aux Anciens réservoirs

En plus d'être situé à proximité des voies ferrées – un des lieux de prédilection des rats qui peuvent facilement y creuser des terriers et des galeries – l'immeuble des Anciens réservoirs est situé en limite d'un terrain vague, très souvent squatté et où les conditions d'hygiène sont déplorables.

Aussi, s'il y a toujours eu des rats aux abords de la rue Victor Hugo, force est d'en reconnaître la recrudescence aujourd'hui.

La SEMPA a bien entendu alerté la Ville d'Arles dès les premiers signalements des locataires ; puisque la SEMPA ne peut malheureusement pas intervenir de son plein grès sur ces **terrains privés qui appartiennent à RFF** (Réseau Ferré de France).

La Ville d'Arles a donc – à son tour – mis en demeure le propriétaire RFF, afin qu'il fasse face à ses obligations et procède à des opérations de dératisation d'envergure. Elle lancera également une campagne de lavage des containers à poubelles dès le 20 juin prochain.

Ne restant pas les bras croisés, la SEMPA a également commandé à la **Régie Regards** une **opération de nettoyage complet de l'immeuble** (locaux techniques, local à poubelles, gaines techniques...) **et de ses abords**.

L'hygiène est en effet la meilleure prévention pour lutter contre l'invasion de rats, en limitant au maximum toutes les sources de déchets attractives à l'extérieur des immeubles et à l'intérieur des logements.

Quant aux agents de la SEMPA, ils ont disposé dans l'urgence des pièges à rats dans tous les endroits stratégiques du bâtiment.

En parallèle à ces deux opérations de nettoyage et de pose de pièges, **la SEMPA a mandaté dès le 29 mai son prestataire Euro Hygiène** – spécialiste agréé par le Ministère de l'Agriculture – afin qu'il procède à une véritable **campagne de dératisation**, à l'intérieur et aux abords de l'immeuble des Anciens réservoirs.

Selon le protocole, cette campagne sera renouvelée dans un mois.

Point sur les opérations de dératisation à Griffeuille

Suite à l'invasion de rats cet automne à Griffeuille – et notamment du côté impair de la rue Winston Churchill à cause, entre autre, de sa proximité avec le Canal du Vigueirat –, la SEMPA a fait intervenir l'entreprise **Euro Hygiène** pour une **vaste campagne de dératisation au mois de novembre** avec la pose de pièges empoisonnés dans les vides sanitaires, les caves collectives, les terriers en pied de bâtiments, aux abords des poubelles et à l'intérieur des vides-ordures et dans le réseau d'assainissement des eaux usées.

Alertés par la SEMPA de la présence en masse de ces rongeurs sur les berges du canal, la **Mairie d'Arles** et le **Syndicat Intercommunal du Vigueirat** ont également mené des actions de dératisation tout le long du canal, au niveau des immeubles de la SEMPA.

Lors de la **seconde campagne** de pose de pièges menée par **Euro Hygiène en décembre**, les agents de l'entreprise ont constaté la présence de nombreux rats morts ; et la **troisième campagne de janvier** a permis de vérifier une **très nette diminution du nombre de rats dans le quartier de Griffeuille**.

Euro Hygiène – agréé par le Ministère de l'Agriculture – utilise des appâts sécurisés. Il est cependant fortement déconseillé de manipuler ces appâts. Veillez à ce qu'ils ne se transforment pas en jouets pour les enfants et les jeunes !

L'empoisonnement et la pose de pièges à rats

Ces campagnes d'empoisonnement et de pose de pièges doivent suivre un protocole précis, car il est important que les rats ne s'habituent pas à un mode d'appât, et que la texture et le type de poison changent régulièrement.

Ces pièges sont disposés un peu partout :

- dans les vides sanitaires (sous les immeubles)
- dans les caves collectives à minima
- dans les terriers en pied de bâtiments
- aux abords des poubelles et à l'intérieur des vides-ordures
- dans le réseau d'assainissement des eaux usées (« l'autoroute » des rats !)

La limite de cette action est qu'on ne peut intervenir qu'aux abords de l'immeuble des Anciens réservoirs ; c'est pourquoi il est indispensable que la société RFF procède également à une opération de dératisation de ses terrains vagues et ses voies ferrées.

Problème de cafards à Griffeuille

L'importante humidité due à l'accumulation des pluies durant tout ce printemps et les travaux dans les égouts du quartier ont favorisé la prolifération de nids de cafards en pieds d'immeubles, notamment dans le secteur de la rue Robert Schuman.

Le **contrat de prestations de désinsectisation** souscrit par la SEMPA avec **Euro Hygiène** permet aux locataires de faire appel à notre prestataire **tous les premiers lundis de chaque mois** ; et des interventions supplémentaires peuvent être commandées entre deux quand cela est nécessaire.

Le contrat prévoit également une **campagne annuelle de désinsectisation dans tous les appartements** entre les mois de février et d'avril. Chaque locataire doit alors signer une feuille d'émargement après le passage d'Euro Hygiène dans leur logement.

Quant aux **parties communes des immeubles**, elles sont **traitées deux fois par an** avec une désinsectisation complète des regards d'égouts en mars et en août.

Cette année la **SEMPA a commandé une intervention supplémentaire, réalisée le jeudi 30 mai sur l'ensemble de Griffeuille**, afin d'éradiquer les nids de cafards toujours plus nombreux en cette période de printemps. Elle comprend les regards des égouts et les façades d'immeubles.

Mais malgré tous nos efforts, **il est incontestable que le mauvais entretien d'un seul logement peut entraîner une recrudescence des cafards dans tous les autres logements de l'immeuble !**

Aussi, pour que ces campagnes de désinsectisation soient parfaitement efficaces, il est indispensable que **les locataires qui ont à déplorer ces nuisibles dans leur appartement le signalent à notre prestataire** afin qu'il soit désinfecté.